

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICH) - Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MARTIN (pouvoir M. BARD) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. LOVICH

OBJET

DE LA DELIBERATION

Désignation de Madame Florence Lecomte de l'APF citoyenne d'honneur de la Ville de Dijon

Monsieur le Maire, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 18 avril 2011, le Conseil municipal a décidé la création de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la ville de Dijon.

Je vous propose que soit honorée de cette distinction Madame Florence Lecomte.

Née le 19 mai 1960 à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), où son père exerçait le métier de charpentier-couvreur, Florence Lecomte est la septième de neuf enfants. Un environnement familial qui lui donna dès l'enfance le goût du collectif et des valeurs qui lui sont corollaires.

En 1976, elle vient pour la première fois habiter à Dijon, où elle poursuit ses études au lycée Notre-Dame. Au sortir du baccalauréat, elle exercera comme institutrice, comme éducatrice, puis, diplômée de l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social de Bourgogne (Irtess), comme éducatrice spécialisée, auprès d'enfants en difficulté sociale.

Après son mariage, en 1988, Florence Lecomte suivra son mari, ingénieur, d'abord à Paris, puis, de façon plus brève, en Martinique. En 1989 naît le premier de ses cinq garçons, dont des jumeaux.

En 1998, elle fait le choix de revenir s'installer, avec sa famille, à Dijon, sa « ville de cœur », où elle entame une formation en management et gestion d'entreprise à Sup de co Dijon. En août 1999, elle est embauchée par l'Association des paralysés de France (APF), d'abord comme responsable de service, puis comme déléguée départementale, enfin comme directrice de la délégation départementale de la Côte-d'Or et également, depuis l'an dernier, de la Saône-et-Loire.

Durant toutes ses années à l'APF, Florence Lecomte a mené un travail intense pour servir la cause des personnes à mobilité réduite et plus généralement des personnes en situation de handicap, motivant les salariés comme les bénévoles, n'hésitant pas à interpeller voire à bousculer les responsables administratifs et politiques afin que ces personnes soient reconnues dans l'intégralité de leurs droits.

A l'APF, elle a défendu une conception militante de son engagement. Au point, reconnaît-elle, d'avoir peu de temps « libre », tant elle s'est mise au service de l'association, de ses membres et de toutes ces personnes qui, outre les problèmes que cause leur handicap, sont souvent confrontées à d'autres difficultés parallèles, aussi bien financières que morales.

En particulier, Florence Lecomte et son association se sont beaucoup engagées pour la rédaction puis l'adoption de la loi du 11 février 2005, dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Une loi qui, selon elle, est au bénéfice de tous les citoyens, dans la mesure où les questions d'accessibilité vont être de plus en plus prégnantes dans notre société confrontée au vieillissement de sa population.

De façon plus générale, avec l'appui fidèle de la ville, de ses maires et de ses conseils municipaux successifs, Florence Lecomte et l'APF se sont toujours battues pour une société qui privilégie l'écoute, le partage et le « vivre ensemble », en faisant sans relâche la promotion mais aussi la pédagogie auprès des plus jeunes.

Pour toutes ces raisons, cette femme de grande valeur et d'engagement est sans conteste un exemple pour notre jeunesse, pour nos concitoyens, pour notre ville.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider d'attribuer la distinction de citoyenne d'honneur de la ville de Dijon à Madame Florence Lecomte.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ